



# AVIS PUBLIC

## AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT AVIS DE CONVOCATION

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Claude Fortin, directeur général et secrétaire trésorier de la susdite municipalité;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Saint-Agait tiendra une séance extraordinaire le 18 mars 2019 à 19h, à la salle du conseil municipal au Complexe des Seigneuries, situé au 1080 avenue Bergeron,

Ordre du jour :

1. Constatation de la validité de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Cession du terrain du 1138, avenue Daigle lot 3 640 226 à la compagnie JC7 Signature.
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

**DONNÉ** à Saint-Agait, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de mars 2019.

\_\_\_\_\_  
Claude Fortin, directeur général et secrétaire trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

### **AVIS PUBLIC**

Séance extraordinaire le 18 mars 2019 à 19h

Je, soussigné, Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Agapit, MRC de Lotbinière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis ci-dessus conformément à la loi en affichant, une copie le 15 mars 2019 à chacun des endroits suivants, savoir : site internet de la municipalité et bureau municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15e jour du mois de mars deux mil dix-neuf.

\_\_\_\_\_  
Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier